

## EGALITE PROFESSIONNELLE

Dernière mise à jour : 02-11-2012

Paris Habitat : L'Office HLM de Paris cherche à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Les salariés de Paris Habitat n'ont pas tardé à exploiter les nouvelles possibilités ouvertes par l'accord relatif à l'égalité professionnelle, signé le 30 janvier à l'unanimité des six syndicats représentatifs.

Outre la journée de congé « fête des Pères », créée pour rétablir l'équilibre avec celle réservée aux mères de famille, « les réductions d'horaires accordées en cas de grossesse destinées à compenser la longueur des temps de trajet sont aussi très demandées », confirme Christophe Argoud, le DRH.

Alors que, selon lui, l'ex-Office HLM parisien ne souffrait d'« aucun déséquilibre particulier entre les hommes et les femmes » — en termes de recrutement, de salaires ou de promotions —, l'obligation gouvernementale de négocier a amené direction et syndicats à travailler dans trois directions.

Premièrement, compenser les inégalités engendrées par le travail à temps partiel, adopté à plus de 90 % par des femmes, en neutralisant certains effets pervers sur l'indemnité de départ à la retraite, calculée sur la base d'un temps plein, et sur la prime de treizième mois.

Deuxième axe, garantir l'employabilité des femmes en congé maternité ou parental. Le texte accorde aux salariées de retour de congé de maternité un droit au rattrapage des formations dispensées pendant leur absence. Surtout, l'employeur s'engage à abonder à hauteur de 33 % les droits individuels à la formation utilisés par des salariées de retour de congé parental. « Une façon de les aider à se réadapter plus facilement à leur environnement professionnel », explique Sonia Baussey, déléguée Unsa.

Enfin, l'accord prévoit une autorisation d'absence pour rentrée scolaire et ouvre aux hommes le bénéfice des six à douze jours d'absence par an pour enfant malade. Il autorise le déblocage du compte épargne temps pour convenance familiale dans la limite de trois jours par an.

Paru dans Liaisons Sociales Magazine, N° 132.